

Légende du plan

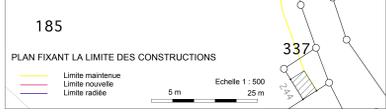
- Périmètre du PPA DU VILLAGE
- Zone de village
- Périmètre de nouvelles constructions
- Orientation dominante des façades
- Construction à conserver
- Nombre de logements
- Droits à bâtir non localisés
- Construction existante pouvant être transformée ou reconstruite
- Nouvelles constructions
- 4/2 Nombre de logements
- Construction existante ne faisant pas l'objet de mention particulière
- Zone de constructions d'utilité publique
- Zone d'aménagements d'utilité publique
- Zone artisanale A
- Zone artisanale B
- Zone de verdure
- Périmètre à traiter par l'ensemble
- Zone agricole
- Zone agricole protégée
- Zone d'affectation différée
- Zone intermédiaire
- Aire forestière et lièze à titre indicatif
- Lièze confirmée par l'inspecteur forestier le 19 octobre 2007
- Limite des constructions à la forêt
- Arborisation protégée selon art. 16 RPGA
- Chemin géométral
- Construction ou partie de construction protégée
- Indicatif
- Voie d'accès

COMMUNE DE VUCHERENS

PLAN PARTIEL D'AFFECTATION DU VILLAGE ET MODIFICATION DU PLAN FIXANT LA LIMITE DES CONSTRUCTIONS

Approuvé par la Municipalité de Vucherens, le	Soumis à l'enquête publique du	au
Le Syndic:	La Secrétaire:	Le Syndic:
Adopté par le Conseil Communal de Vucherens, le	Approuvé préalablement par le Département compétent, le	
Le Président:	La Secrétaire:	La Cheffe du Département:
Mis en vigueur, le		

Coordonnées cartographiques moyennes: 2.549.500 / 1.163.850 29 juin 2017



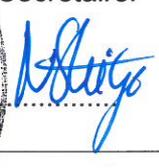
Etabli sur la base des données cadastrales du 2 mars 2017 fournies par le bureau NPPR, Ingénieurs et Géomètres SA à Moudon
Authentifié par Pierre-André Nicod, ingénieur géomètre breveté

COMMUNE DE VUCHERENS

PLAN PARTIEL D'AFFECTATION DU VILLAGE ET MODIFICATION DU PLAN FIXANT LA LIMITE DES CONSTRUCTIONS

Approuvé par la Municipalité de
Vucherens, le 11.12.2017

Le Syndic: La Secrétaire:

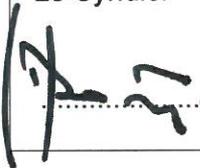


Adopté par le Conseil Communal de
Vucherens, le 27.3.2018

Le Président: La Secrétaire:



Soumis à l'enquête publique
du 3.1 au 1.2.2018

Le Syndic: La Secrétaire:



Approuvé préalablement par le Département
compétent, le 21 JUIN 2018

La Cheffe du Département:


Mis en vigueur,
le 21 JUIN 2018

Coordonnées cartographiques moyennes: 2.549.500 / 1.163.850

29 juin 2017